

**COMMISSION SUR LES TRANSPORTS, LES DÉPLACEMENTS DURABLES
ET LA SÉCURITÉ**

1^{re} séance 2025 – 30 janvier 2025 – 17 h 31 à 19 h 25

Séance en visioconférence

PRÉSENCES :**Membres**

Catherine Craig-St-Louis, présidente et conseillère municipale — District du Carrefour-de-l'Hôpital (n°13)

Edmond Leclerc, membre élu et conseiller municipal — District de Buckingham (n°19)

Pier-Adam Turcotte — Action Vélo Outaouais

Laura Darche — Action Vélo Outaouais

Christine Charlebois, représentante des enjeux d'accessibilité

Alexandre Welford, membre citoyen

Émilie Rachiele-Tremblay, membre citoyenne

Cybelle Morin, membre citoyenne

Joël Éric Olinga Mebada, membre citoyen

Secrétaire

Élaine Déry, coordonnatrice aux comités et commissions — Direction exécutive

Ressources internes

Claude Martine, directeur par intérim — Service de la mobilité

Nadine Lafond, cheffe de service, planification — Service de la mobilité

Geneviève Emery, cheffe de service par intérim, sécurité et gestion de la mobilité — Service de la mobilité

Thierry Clément, coordonnateur, planification — Service de la mobilité

Julien Plouffe, coordonnateur, sécurité et gestion de la mobilité — Service de la mobilité

Serge Beaudry, lieutenant — Service de police de la Ville de Gatineau

Véronique Leduc, adjointe administrative aux comités et commissions — Direction exécutive

Ressource externe

Sophie St-Pierre — Société de transport de l'Outaouais

Autres personnes présentes

Michel-Olivier Matte, citoyen

Louis Sabourin, conseiller municipal — District de Limbour (n°10)

Tiffany-Lee Norris Parent, conseillère municipale — District de Touraine (n°11)

ABSENCES :**Membre**

Caroline Murray, vice-présidente et conseillère municipale — District de Deschênes (n°3)

Ressource interne

Patrick Vaillancourt, inspecteur — Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG)

1. **Constatation du quorum et ouverture de la séance**

La présidente constate le quorum et elle ouvre la séance à 17 h 31.

La séance publique est enregistrée. Il est possible de visionner celle-ci en différé sur le site Web de la Ville.

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes du public qui se joignent à la séance : Michel-Olivier Matte et Louis Sabourin.

Il s'agit de la première séance de Pier-Adam Turcotte — Membre en provenance d'un organisme impliqué dans des dossiers de transport urbain et de déplacement durable. Il est en provenance de l'organisme Action Vélo Outaouais.

Un rappel est fait que la banque de candidatures permet aux personnes intéressées de poser leurs candidatures aux postes disponibles aux comités et commissions. Le tout est sur le site Web de la Ville de Gatineau.

Christine Charlebois et Alexandre Wolford entament un second mandat pour les deux prochaines années.

Il s'agit de la deuxième et dernière année prévue au Plan de travail 2024-2025. L'année comportera cinq séances dont la dernière est prévue le 25 septembre 2025, et ce, en raison des élections municipales qui auront lieu le 2 novembre prochain.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Edmond Leclerc

Appuyé par Cybelle Morin

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. **Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne déclare de conflit d'intérêts relativement aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

4. **Période questions du public**

Michel-Olivier Matte est un cycliste qui utilise la bande cyclable hivernale du boulevard du Plateau dans le secteur de Hull. Selon lui, cette bande cyclable n'offre aucune mesure pour assurer la sécurité des cyclistes. Il arrive fréquemment que ceux-ci doivent emprunter la voie réservée aux automobiles en raison de la configuration et des entraves (stationnement, neige, etc.). La problématique n'est pas tributaire du déneigement.

Il croit qu'une solution serait de déneiger tout le sentier des Pionniers longeant le boulevard des Allumettières ainsi que la passerelle située près du boulevard des Grives. Il demande quels sont les plans de la Ville de Gatineau pour offrir un trajet sécuritaire aux cyclistes hivernaux d'Aylmer dans leurs déplacements vers d'autres destinations de la ville. Il félicite les élu-e-s de leur engagement envers le vélo d'hiver ainsi que les équipes de déneigement pour leur très bon travail sur le réseau blanc.

Cet enjeu est connu du Service de la mobilité. La Ville tente de privilégier des pistes séparées puisqu'elles sont sécuritaires pour les cyclistes et beaucoup plus faciles à entretenir. En ce qui concerne la bande cyclable mentionnée, des scénarios sont possibles : enlever celle-ci du réseau 4 saisons l'année prochaine ; enlever le stationnement sur le boulevard du Plateau. Une étude est en cours conjointement avec la Société de transport de l'Outaouais (STO) pour l'ajout d'une voie réservée. Dans les prochaines années, la voie de stationnement serait retirée, ce qui simplifiera l'entretien hivernal. Par ailleurs, l'arrivée du tramway fera en sorte que la piste sera installée à hauteur de trottoir. Une étude a été réalisée en lien avec le déneigement du sentier des Pionniers ; la passerelle présente des enjeux pour le Service des travaux publics (TP), notamment un problème de drainage entraînant la formation de glace. De nouvelles discussions auront lieu avec les TP pour déterminer si une solution pourrait être trouvée pour le déneigement.

Cybelle Morin quitte la séance à 17 h 39. Le quorum est maintenu.

Cybelle Morin se joint à la séance à 17 h 40.

Louis Sabourin, conseiller municipal du district de Limbour, souhaite que des critères de la Politique de viabilité hivernale soient précisés. Bien que le sentier du Vallon ait été intégré au Réseau 4 saisons, deux segments de celui-ci ne sont pas déneigés. Ces deux segments font en sorte que la piste ne peut être empruntée.

Une réponse détaillée lui a été transmise par courriel. Des suivis pourront être faits avec les TP quant à la possibilité de préciser davantage certains critères.

L'autre question de Louis Sabourin porte sur la carte de Gatineau ouest où il semble manquer un segment sur le chemin des Érables (au sud de la future rue du Bic).

La carte a été corrigée. Le lien cyclable sur le chemin des Érables était présent, mais de couleur gris pâle sur la carte. Le trait y est maintenant plus foncé. Ce lien est planifié dans le prolongement de la rue du Bic. Si ce prolongement n'est pas réalisé, une décision sera prise quant à ce lien.

La présidente mentionne qu'un citoyen a également posé une question relative à l'entretien hivernal des sentiers du ruisseau de la Brasserie et des Voyageurs.

Des enjeux de structure ont forcé la fermeture du pont du sentier du ruisseau de la Brasserie durant quelques semaines, ce qui a entraîné un report du projet d'entretien durant la saison hivernale 2024-2025. D'autres analyses devront être effectuées au cours des prochains mois. La Ville a bon espoir que ce sentier pourra être entretenu à l'hiver 2025-2026. Pour ce qui est du lien du sentier des Voyageurs longeant le boulevard Fournier, la Ville a fait part de ce besoin à la Commission de la capitale nationale (CCN). Celle-ci évoque différentes raisons pour maintenir la vocation récréative hivernale du sentier : détérioration accélérée causée par la machinerie, impacts environnementaux des sels et abrasifs, etc. Des discussions se poursuivent avec la CCN à ce sujet. La Ville travaille également à trouver des alternatives pour améliorer davantage la sécurité des cyclistes, en été comme en hiver, sur le sentier des Voyageurs.

La présidente rappelle de contacter le 311 lors de requête.

5. Dépôt du procès-verbal de la 6^e séance tenue le 5 décembre 2024

Le procès-verbal de la 6^e séance publique tenue le 5 décembre 2024 est déposé.

6. Suivis du procès-verbal de la 6^e séance tenue le 5 décembre 2024

Un courriel a été envoyé aux membres en décembre dernier, faisant état des divers suivis au procès-verbal.

7. Date de la prochaine séance : 27 février 2025

On informe les membres que la prochaine séance aura lieu le 27 février 2025, de 17 h 30 à 20 h. Tramgo fera une présentation sur le projet de tramway.

8. Réglementation sur les vélos à assistance électrique et autres équipements de micromobilité — Analyse et réflexion

Le document *Réglementation sur les vélos à assistance électrique et autres équipements de micromobilité* est présenté. Les membres ont reçu celui-ci avant la séance. L'objectif de la présentation est de dévoiler les divergences entre les réglementations municipale et provinciale relativement à l'utilisation de différents appareils de micromobilité sur le territoire de la ville de Gatineau.

Des changements à l'encadrement législatif provincial réalisés en 2023 et 2024 permettent, sous certaines conditions, l'utilisation sur le chemin public de certains types de véhicules électriques assistés. Une concordance du règlement 300-2006 portant sur la circulation et le stationnement sur le territoire de la ville de Gatineau doit être réalisée puisque celui-ci encadre l'utilisation de certains véhicules sur la chaussée, les trottoirs et les sentiers récréatifs, dont les véhicules assistés. Pour l'heure, les disparités entre les différentes réglementations complexifient le travail des policiers.

Le règlement 300-2006 définit ainsi les véhicules assistés : engin autre qu'un véhicule routier, à propulsion électrique ou motorisé destiné au transport ou à la manutention de personnes physiques, d'objets ou de marchandises, à

l'exception d'un fauteuil roulant à propulsion électrique. Ces véhicules sont permis sur les sentiers récréatifs. Leur utilisation n'est pas permise sur les bandes cyclables.

Le règlement 300-2006 offre une définition très générale d'un véhicule assisté et par conséquent peu adaptée aux plus récents types de véhicules assistés. Certains véhicules assistés par un moteur électrique présentent des enjeux de sécurité si leur utilisation n'est pas bien encadrée.

Les diverses classifications de véhicules assistés et de fauteuils roulants de la réglementation provinciale sont passées en revue soient :

- Bicyclettes assistées ;
- Appareils de transport personnel motorisés (incluant les trottinettes électriques) (ATPM) ;
- Aides à la mobilité motorisées (AMM).

Des éléments sont mis en relief pour rendre conforme le règlement 300-2006 à la réglementation provinciale dont :

- Remplacer la définition de « Véhicule assisté » par plusieurs définitions de différents appareils (bicyclette assistée, ATPM, trottinette électrique) ;
- Modifier la définition de « Fauteuil roulant » afin de se conformer à la définition provinciale des AMM ;
- Modifier les règles de circulation sur les bandes cyclables afin de permettre certains véhicules assistés actuellement interdits ;
- Interdire la circulation de bicyclettes assistées non conformes (à l'apparence d'un cyclomoteur ou motocyclette) sur les sentiers récréatifs ;
- Interdire la circulation sur les sentiers récréatifs des aides à la mobilité motorisées possédant un habitacle.

D'autres éléments sont mis en évidence :

- Des organismes interdisent des appareils selon les risques encourus de blessure occasionnée par la vitesse et le poids de l'appareil en cas d'accident ;
- Des organismes municipaux choisissent d'interdire des appareils permis dans la réglementation de leur province afin de favoriser une meilleure cohabitation sur leurs sentiers récréatifs ;
- Étant donné que les sentiers récréatifs de la CCN et de la Ville sont interconnectés, il semble judicieux d'établir une concordance dans la réglementation. La CCN terminera vers la fin de l'année une révision de sa réglementation sur ses propres sentiers ;
- Une mise à jour de la réglementation facilitera la cohabitation et le contrôle des appareils de micromobilité sur notre territoire.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- La diversité de juridiction rend complexe la coordination de ce dossier.

- La réglementation provinciale précise la définition de bicyclettes assistées. Un appareil n'ayant pas de pédales fonctionnelles est considéré comme un véhicule motorisé à 2 ou 3 roues à l'apparence d'une motocyclette ou d'un cyclomoteur et sont donc interdit de circuler sur le chemin public. La réglementation de la CCN interdit les vélos cargo de type commercial sur leurs sentiers. Les vélos cargo de type familial y sont tolérés.
- Le fait de ne pas permettre les mêmes types de véhicules assistés de façon uniforme partout met en relief les enjeux de la connectivité aux divers sentiers et bandes cyclables. Cela pourrait encourager les gens à prendre leurs automobiles.
- Pour ce qui est des réflexions liées à l'autorisation des ATPM, il serait utile d'examiner les données liées aux accidents impliquant ce type de véhicules puisqu'ils présentent des risques d'accidents plus graves.
- L'aménagement des pistes cyclables devrait être revu. Un élargissement de celles-ci permettrait une meilleure cohabitation entre les usagers. Il est important d'encourager les personnes à se déplacer en leur offrant un réseau sécuritaire. Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) à Québec planifie l'ajout de cinq cents vélos à assistance électrique, dont l'ajout de vélos cargo.
- Il serait intéressant de voir les positionnements d'autres villes sur les vélos cargo. Une évaluation des réglementations d'autres villes devrait apparaître dans le tableau comparatif de la présentation. On précise que les recherches n'ont révélé aucune règle ou définition pour les vélos cargo. Ceux-ci sont compris dans la définition de vélos assistés.

Les interrogations ou les suggestions suivantes sont notées :

- Permettre les quadriporteurs aménagés de manière à se protéger des intempéries et les quadriporteurs doubles;
 - Détailler la manière dont est mesurée l'incapacité de locomotion dans la définition de fauteuil roulant ;
 - Préciser ce qui est visé par l'interdiction sur la bande cyclable : l'assistance électrique ou l'utilisation du vélo assisté (même sans l'assistance électrique) ;
 - Préciser le type de vélo cargo permis (avec ou sans étiquette d'un fabricant) ;
 - Mentionner les critères retenus pour définir les niveaux de vitesse et pour classer les différents types de véhicules assistés;
 - La concordance avec la réglementation provinciale signifie-t-elle une adoption des trois catégories de véhicules assistés ou une possibilité d'inclure d'autres catégories pouvant être autorisées à circuler sur les différentes aires de la ville?
- La réglementation provinciale est bonne et il n'y a pas lieu de complexifier le règlement. Une application telle quelle influencerait peut-être la CCN à adopter une réglementation similaire. La révision du

règlement municipal 300-2006 devrait comprendre le volet de la cohabitation avec les cyclistes et les piétons.

- Pour encourager les commerces à être plus vert, il faudra que les vélos cargo commerciaux puissent circuler sur le réseau de la ville puisqu'ils ne peuvent le faire sur celui de la CCN.
- La notion de compatibilité entre les différentes juridictions invite à poursuivre les réflexions avec les partenaires sur la façon d'ajuster la réglementation de la Ville de Gatineau, notamment pour favoriser d'éventuels projets de micromobilité partagée (p.ex., projet de vélos en libre-service).
- Il importe de préciser que la présentation fait état d'une analyse et de réflexions sur la circulation des véhicules assistés en dehors du chemin public. Les divergences entre les réglementations municipale et provinciale font en sorte que des véhicules peuvent circuler sur les chemins publics, mais ne peuvent le faire sur les bandes cyclables de la ville. La réglementation provinciale porte principalement sur le réseau routier. En tant que gestionnaire de ce dernier, la Ville doit suivre les règles édictées relativement aux chemins publics au Québec. Elle peut difficilement aller à l'encontre de celles-ci. Par ailleurs, la révision de l'entièreté du règlement 300-2006 n'est pas l'objectif puisque celui-ci fait régulièrement l'objet d'amendements. Tout près de quarante-cinq amendements ont d'ailleurs été faits depuis 2006. Les membres peuvent transmettre au Service de la mobilité ou au 311 toute requête visant des éléments particuliers du règlement jugés incomplets.
- L'invitation est lancée aux membres de demeurer aux aguets puisqu'à la vitesse où va l'électrification des modes de déplacement, il pourrait y avoir des consultations sur une prochaine mouture du Code de la sécurité routière.

9. **Plan directeur vélo : bilan 2024 et planification 2025-2028 – Information**

Le document *Plan directeur du réseau cyclable – Bilan 2024 et planification 2025-2028* est présenté. Les membres ont reçu celui-ci avant la séance. L'objectif est d'informer sur les réalisations effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur du réseau cyclable en 2024 et l'avancement de la planification pour 2025-2028.

Le bilan dressé pour l'année 2024 fait état des réalisations suivantes :

- 6,6 km de nouveaux liens s'ajoutent au réseau cyclable, dont certains situés dans des corridors scolaires ;
- 2,7 km du réseau cyclable existant ont fait l'objet d'améliorations. Cela comprend la sécurisation d'intersections et les équipements à destination pour le stationnement à vélo ;
- 16,9 km s'ajoutent aux sentiers entretenus du Réseau 4 saisons. Avec 145 km de sentiers entretenus l'hiver, Gatineau se classe 2^e au Québec ;
- Les activités d'élagage ont repris ; la moitié du réseau récréatif sera entretenue chaque année ;
- Diverses activités de communication ont concouru à promouvoir, éduquer et encadrer la pratique du vélo auprès de la population ;

- La conception d'un Guide d'aménagement cyclable est en cours ;
- La Ville a renouvelé la certification Collectivité Vélosympahtique (argent) et a obtenu la certification Organisation Vélosympathique (bronze) pour la Maison du Citoyen ;
- Un nouveau compteur a été installé au pont noir ;
- La mise à jour du Plan directeur du réseau cyclable a été présentée au conseil municipal en septembre 2024.

La confirmation des budgets est en cours pour le Plan directeur du réseau cyclable 2025-2028. Une enveloppe de près de 5M\$ a été octroyée pour le financement des opérations et les discussions se poursuivent pour le financement des budgets d'investissement.

Le document de présentation contient trois annexes fournissant les détails liés au bilan et la planification 2025-2028.

On félicite la Ville et ses partenaires pour tout le travail effectué.

La présentation suscite les commentaires, les questions ou les précisions suivants :

- Les bandes cyclables font partie des pistes entretenues l'hiver.
- Suivant un commentaire quant à l'enneigement fréquent des bandes cyclables, on indique que celles-ci sont utiles pour connecter deux pistes multifonctionnelles et ainsi atteindre l'objectif d'agrandir le réseau connecté. Le Réseau 4 saisons est relativement récent ; l'entretien des bandes cyclables évolue bien. La Ville s'améliore sur ce plan.
- Action Vélo Outaouais doit figurer au nombre des partenaires mentionnés dans la présentation. La correction sera apportée au document.
- La bande cyclable sert parfois au stationnement hivernal des automobiles. Une interdiction d'y stationner au cours des mois hivernaux permettrait des déplacements plus sécuritaires des cyclistes. On précise que la Ville tente de déterminer si la bande cyclable sera utilisée à longueur d'année ou seulement durant la saison estivale ; des compromis sont recherchés entre les besoins des automobilistes et des cyclistes. Il s'agit de cas par cas. Certaines bandes cyclables sont priorisées suivant une analyse des besoins, dont celui de la connectivité du réseau cyclable. L'arrivée plus tardive de la neige en hiver est un phénomène qui sera documenté et fera partie des réflexions sur cette question.
- Une fois la planification 2025-2028 finalisée, la Ville mettra à jour la page Web comportant les cartes détaillées du réseau cyclable. Il sera plus facile d'y voir les développements prévus à court, moyen ou long termes en matière de vélo à Gatineau.
- Une requête spécifique pour le vélo et le réseau cyclable peut difficilement être faite au 311. L'ajout d'une catégorie vélo et piste cyclable faciliterait le processus. On indique que des gabarits sont utilisés au

centre d'appel non urgent 311 pour le traitement des requêtes et qu'il y aurait peut-être lieu de préciser ces gabarits.

- Des précisions sont demandées quant au moment où la Commission sera appelée à partager des réflexions sur la mise à jour de la planification 2025-2028 (progrès réalisés, éléments qui restent à faire, etc.). On indique que la prochaine mise à jour ne sera pas faite avant 2028. La Commission ne sera pas sollicitée sur la priorisation des liens à finaliser au cours des quatre prochaines années.

10. **Suivis — Dossiers généraux**

La présidente informera les membres des suivis du dossier sur les mesures de modération de la circulation qui cheminera du côté des membres du conseil municipal cet hiver.

L'invitation est lancée aux membres de se joindre à un déjeuner-bénéfice de l'organisme Trajectoires Québec qui aura lieu à la mi-février à Montréal. Le thème est le transport collectif.

11. **Varia**

Aucun sujet n'est inscrit au Varia.

12. **Levée de la séance**

Il est proposé par Edmond Leclerc

Appuyé par Alexandre Wolford

Et résolu que cette Commission lève la séance à 19 h 25.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière



PRÉSIDENTE
CATHERINE CRAIG-ST-LOUIS



SECRÉTAIRE
ÉLAINE DÉRY